

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Novembre 2012

L'an deux mille douze et le 26 novembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BARBIE Bernard, BARTHE Lucien, BERNAUDEAU Joël, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, JACQUET-ROGER Maryse LASSALLE Josiane, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne,

**Procurations :** Mme CAMAISSE à Mme DUCROS, Madame CASTAING à M.BACHELARD, Mme FORCE à Mme PENCHENAT, M.TARRIDE à Mme GRANGE, M VIVEN Boris à Madame D'OLIVEIRA, M VILLENEUVE à M.DEUILHE

**Absents :** Madame SICARD Marie-Ange

### Présence de M. VILLENEUVE uniquement à la délibération n° 136

*Madame Jacqueline POL* est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de débiter la séance par la délibération n° 136 relative à l'installation d'horloges astronomiques présentée par M. VILLENEUVE.

Il informe le Conseil Municipal que par manque d'éléments impératifs au dossier de cession de terrains au Moulin de la Jalousie (SA des Châlets), la délibération relative à cette affaire est retirée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération relative à la nomination de la Place du Parvis de l'église est rajoutée et remercie Monsieur LASSEUBE qui en avait fait mention.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 à la majorité.

## DELIBERATIONS

### Voirie – Installation d'horloge astronomique sur les commandes d'éclairages EP P34, P7, P1 et P28

Le Conseil Municipal accepte les travaux suivants : **mise en place d'horloge astronomique sur les commandes d'éclairage "P34 Eglise", "P7 La grange", "P1 Village" et "P28 Les Boiris"** dont le coût total de ce projet est estimé à **2 733 €**.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune, la contribution de la commune serait au plus égale à **2 327 €**.

(rapporteur : Monsieur Raymond VILLENEUVE)

Pour : 28

### Finances locales – Décision budgétaire – Budget communal – Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°3 (budget communal) comme exposée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>

D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	38 070,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 070,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-758-020 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 035,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 035,00 €</b>
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 035,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 035,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 070,00 €</b>		<b>38 070,00 €</b>

D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-758-020 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>

D-61523-822 : Voies et réseaux	0,00 €	11 900,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70323-020 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
R-70878-020 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 900,00 €</b>
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 900,00 €</b>		<b>11 900,00 €</b>

<b>Total Général FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>89 970,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>89 970,00 €</b>
-------------------------------------	---------------	--------------------	---------------	--------------------

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

### **Finances locales – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement supportées par le Budget Communal et annexes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2013.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

## Finances locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention de fonctionnement au profit du CCAS – exercice 2013

Afin d'assurer la continuité des actions du Centre Communal d'Action Sociale, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention, dès le début de l'exercice 2013, de **100 000,00 euros**.

Le Conseil Municipal accepte cette avance de subvention.

*(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)*

*Pour : 28*

## Finances Locales - Frais de scolarité – Participation financière aux frais de scolarité - Commune de Bérat

La Commune de Bérat demande une participation financière pour la scolarisation en Classe pour l'Intégration Scolaire (CLIS) des enfants **BAUDINO Jacques et Théo, pour l'année scolaire 2011/2012**. Cette participation est fixée à **711,80 € par enfant soit 1 423,60 €** pour la période citée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à s'acquitter de ce montant.

*(rapporteur : Madame Josiane LASSALLE)*

*Pour : 28*

## Finances locales – Demande de subvention– Travaux de pose de lignes de vie sur les bâtiments communaux

Vu la proposition présentée par la **Société VOLTIGE (107 voie de la Liberté – 57160 SCY--CHAZELLE)** d'un montant total de **9 700,00 euros HT soit 11 601,20 euros TTC** et l'obligation d'équiper les bâtiments communaux en lignes de vie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Commune, une aide financière maximale.

*(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)*

*Pour : 28*

## Finances locales – Tarifs publics – Modificatif

Il est apparu que régulièrement du matériel inhérent aux jardins familiaux est endommagé par les locataires-jardiniers.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à compléter la délibération sur les tarifs publics n° 12 x 53 en date du 14 mai 2012 et donc à rajouter ceux-ci, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PU TTC
Cuve à eaux	U	1	135,00 €
Flotteurs	U	1	9,00 €
Clés	U	1	10,00 €
Cadenas	U	1	20,00 €
Gouttières	ML	2	12,00 €
Jonctions longues gouttières	U	1	5,00 €
Crochet gouttières	U	1	5,00 €
Fonds naissance gouttières	U	1	5,00 €
Naissance centrale gouttières	U	1	6,00 €

*(rapporteur : Madame Laurence ROUSSEL)*

*Pour : 22*

*Contre : 1*

*Abstentions : 5*

### **Finances Locales – Instauration d’une taxe d’aménagement communale majorée – Secteur Géographique PEDAOUBA**

Le Conseil Municipal accepte l’instauration d’une taxe d’aménagement majorée, vu la nécessité d’anticiper la réalisation d’équipements publics notamment de voirie, de revêtement de la Route Départementale concernée et de réseaux divers.

*(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)*

*Pour : 28*

### **Finances Locales – Instauration d’une taxe d’aménagement communale majorée – Secteur Géographique TERRES DU GAVACHON**

Le Conseil Municipal accepte l’instauration d’une cette taxe d’aménagement majorée, vu la nécessité d’anticiper la réalisation d’équipements publics notamment de voirie, de revêtement de la Route Départementale concernée et de réseaux divers.

*(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)*

*Pour : 28*

### **Urbanisme – Approbation de la 10<sup>ème</sup> modification du POS**

Par arrêté en date du 31 Juillet 2012, la Commune de SAINT-LYS a souhaité procéder à la 10<sup>ème</sup> modification du Plan d’Occupation des Sols :

La modification envisagée n’a pour but que de créer une sous zone sur une partie de la zone 1NA du Moulin de la Jalousie pour la classer en zone 1NAd et modifier les articles 1NA 10 : hauteur des constructions et 1NA 14 : modification du coefficient d’occupation des sols.

Le Conseil Municipal approuve la 10<sup>ème</sup> modification du Plan d’Occupation des Sols.

*(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 5*

### **Institutions et Vie Politique – Communauté d’Agglomération du Muretain – Rapport d’activités et Compte Administratif 2011**

Conformément à l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **la Communauté d’Agglomération du Muretain** a adressé à la Commune de Saint-Lys **son rapport d’activités et Compte Administratif 2011, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.**

Le Conseil Municipal en prend acte.

*(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)*

### **Institutions et vie politique – Décision d’ester en justice – Affaire PUJOS**

Il s’avère nécessaire de créer une piste cyclable le long de la RD 12 reliant le centre de la commune au lotissement Bellevue et d’aménager l’intersection entre le chemin Guiraoudéou, l’avenue de Gascogne (RD12) et l’avenue de la Famille Lécharpe.

En effet, le trottoir de l’avenue de Gascogne RD 12 menant au lotissement Bellevue s’arrête brusquement au niveau du n° 51.

Le cheminement est ensuite extrêmement dangereux puisqu'il amène les piétons à marcher sur la route sur laquelle circulent de nombreux véhicules.

Depuis plusieurs années, les résidents du lotissement précité et les riverains du chemin Guiraoudéou réclament un sentier mixte (vélo et piéton) au regard de la dangerosité des déplacements tant à pied qu'à vélo.

Pour mener à bien ce projet, la commune s'est rapproché de **Madame BACH-HAMBA-PUJOS**, représentante de la succession **afin d'acquérir une bande d'environ 3,50 m de large en bordure de la RD 12.**

Les négociations amiables n'ayant pas abouti, Monsieur le Maire propose d'engager **une procédure d'expropriation.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet du Département de HAUTE-GARONNE afin de lancer la procédure d'ouverture des enquêtes publiques réglementaires (utilité publique et parcellaire) en vue notamment de la Déclaration d'utilité publique de l'opération.

*(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)*

*Pour : 22*

*Contre : 6*

#### **Institutions et Vie Politique – Cession de terrain Moulin de la Jalousie – SA des Chalets**

*Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.*

#### **Domaine et patrimoine – Lieu-dit « La Rivière » - Acquisition parcelles A n° 310 et A n°311**

Afin de maintenir une cohérence d'emprise du domaine communal à la Coulée Verte,

**Monsieur BERTOLINO Ermino** a sollicité la Commune afin qu'elle puisse acquérir la totalité des parcelles **A n°310 et A n°311**, dont elle est déjà, en partie, propriétaire au lieu dit « La Rivière », pour une superficie totale de **820 m<sup>2</sup>**, répartie comme suit :

- *parcelle A n°310, superficie de 1364 m<sup>2</sup>,  
la commune étant propriétaire à ce jour de 864 m<sup>2</sup>, reste à acquérir : 500 m<sup>2</sup>*
- *parcelle A n°311, superficie de 624 m<sup>2</sup>,  
la commune étant propriétaire à ce jour de 304 m<sup>2</sup>, reste à acquérir : 320 m<sup>2</sup>*

**Le prix d'acquisition est de 820,00 € pour une superficie totale de 820 m<sup>2</sup>.**

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parcelles.

*(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)*

*Pour : 28*

#### **Domaine et patrimoine – Transfert de propriété d'un préfabriqué du département de la Haute-Garonne à la Commune de Saint-Lys**

Il convient de procéder **au transfert de propriété à titre gracieux du préfabriqué simple situé au sein de l'école Ayguebelle n° 775** qui a été cédé par le Conseil Général à la Commune de Saint-Lys.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de propriété du préfabriqué n° 775.

*(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)*

*Pour : 28*

## Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – Concessionnaire de réseau 2012

Les concessionnaires de réseau doivent acquitter une redevance d'occupation du domaine public, conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 et propose de fixer le montant de la redevance de Total Infrastructure Gaz France (TIGF).

Celle-ci est calculée par l'application d'un coefficient au mètre linéaire recensé soit **24,10 mètres**.

Le montant du titre à émettre est de **112,12 euros**.

Le Conseil Municipal approuve cette redevance.

*(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)*

*Pour : 28*

## Domaine et patrimoine – Echange de terrains – Lieu-dit La Rolle

Une délibération a été votée lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Octobre 2012, afin d'autoriser l'échange de terrains entre la Commune et les consorts FIORAMONTI pour modifier le tracé du chemin de randonnée situé lieu-dit La Rolle.

Il convient de compléter cet échange par les parcelles ci-dessous, à savoir :

<u>Anciens n° de Parcelles</u>	<u>Nouveaux n° de Parcelles</u>	<u>Superficie</u>	<u>Propriétaires</u>
F n°799	F n°1618	2049 m2	Commune de Saint-Lys
	F n°1619	5026 m2	Consorts Fioramonti

Cet échange représente une superficie pour la commune de 4017 m2 contre 4536 m2 pour les consorts FIORAMONTI, le solde en faveur de la Commune de 419 m2 reste inchangé dans la délibération du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

Le Conseil Municipal approuve le principe d'échange de ces terrains.

*(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)*

*Pour : 28*

## Domaine et patrimoine – ZAC du Boutet lot n°23 – Substitution de l'acquéreur

La Commune de Saint-Lys lors du Conseil Municipal du 4 Juillet 2011 a décidé de vendre le lot n° 23 de la ZAC du Boutet (3<sup>ème</sup> tranche) à la **SARL BODIN Aménagements, représentée par Monsieur BODIN Philippe**, domicilié 1 avenue Marconi – 31470 SAINT-LYS, afin d'agrandir son activité.

La SARL BODIN Aménagements ayant été vendu depuis, Monsieur BODIN Philippe souhaite se porter acquéreur en nom propre de ce terrain afin d'y implanter des locaux (activités de soins, relaxation et physique), le prix de cession restant inchangé, à savoir **48 000 € HT, soit 57 408,00 € TTC**.

Le Conseil Municipal accepte cette substitution.

*(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)*

*Pour : 28*

## Domaine et patrimoine – Dénomination de place publique

Dans le cadre de l'inauguration officielle des travaux de rénovation des façades de l'église prévue le dimanche 9 décembre prochain, il convient d'honorer la mémoire de **Philippe LARÈNE** (1822-1878), Maire de Saint-Lys de 1870 à 1878, qui fut à l'initiative de la reconstruction de l'église Saint-Julien, suite à l'effondrement de l'ancienne église en 1877.

Le Conseil Municipal nomme le parvis de l'église Saint-Julien, place publique située entre le clocher-porche et l'avenue de Toulouse : « **Parvis Philippe LARÈNE** ».

(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)

Pour : 28

### **Fonction Publique – Personnel – Détachement du Directeur Général des Services**

Monsieur Alain Disy, en poste au sein de la Ville de Saint Lys depuis le 08 octobre 2012, intégrera statutairement la fonction de Directeur Général des Services à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 par voie de détachement pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal accepte ce détachement.

(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)

Pour : 28

### **Fonction Publique – Personnel – Attribution de chèques cadeaux**

Le Conseil Municipal accepte l'attribution des **chèques cadeaux pour l'ensemble des employés municipaux d'un montant de 50 euros par agent**, dont le fournisseur sera désigné par Monsieur le Maire.

(rapporteur : Monsieur Jacques TENE)

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

## **DECISIONS DU MAIRE**

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### **→ MARCHES PUBLICS**

**1. Objet : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX ECS DANS LES ERP → AVENANT PLUS VALUE N°2**

Titulaire du Marché : TPF (31300 TOULOUSE)

Montant du marché : **2 899, 34€ HT.**

**2- Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA PISTE D'ATHLETISME**

Titulaire du Marché : SERIA (73 000 CHAMBERY)

Montant du marché : **6 450 € HT**

**3- Objet : FOURNITURE ET POSE DE LIGNES DE VIES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Titulaire du Marché : VOLTIGE (57160 SCY-CHAZELLES)

Montant du Marché : **9 700 € HT.**

### **→ DIVERS**

- COURRIER EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2012 DU CNIL POUR AVIS FAVORABLE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SALON DU LIVRE DE 1 500 EUROS
- DESIGNATION DU CABINET BOUYSSOU POUR REQUETE DANS L'AFFAIRE BOURDEL

**La séance est levée à 23 h.**

**Le 29 novembre 2012  
Le Maire,  
Jacques TENE**